Pour être recevable, toutes les rubriques applicables doivent être complétées lisiblement et de la manière la plus exhaustive possible. (annexes à copier si nécessaire) et à envoyer à l'AFCN, rue du Marquis 1 bte 6A, 1000 Bruxelles

AFCN
AGENCE FÉDÉRALE DE CONTRÔLE NUCLÉAIRE

INFORMATIONS CONCERNANT LA DESTINATION DES APPAREILS A RAYONNEMENT X MIS HORS SERVICE

Nombre d'appareils concernés : _____

Au cas où plusieurs appareils ont été éliminés, remplacés ou mis hors service, il convient d'indiquer la destination de chaque appareil individuellement (formulaire présent à copier si nécessaire).
Dans chacun des cas énumérés, il convient, lorsque c'est possible, de se faire remettre un accusé de réception par le nouveau propriétaire (nouvel exploitant, fournisseur, organisation caritative, …).

Appareil à rayonnement X : _____ *(marque, type, n° de série)*

□ l'appareil a été déménagé vers un autre site du même exploitant[1] :

_____ *(adresse d'exploitation)*

□ l'appareil a été repris par un autre exploitant[1] :

_____ *(nom, prénom)*

□ l'appareil a été repris par le fournisseur
□ l'appareil a été déménagé vers l'étranger
□ l'appareil a été éliminé par le biais d'un collecteur agréé ou centre autorisé pour le traitement de déchets d'équipements électriques ou électroniques[2]
□ l'appareil a été mis définitivement hors service
mesures prises pour empêcher une mise en route intempestive de l'appareil :
- □ enlever les fusibles;
- □ séparer le panneau de commande de l'appareil;
- □ neutraliser le panneau de commande;
- □ couper le cordon d'alimentation;
- □ neutraliser la minuterie de l'appareil;
- □ autre : _____

_____

Appareil à rayonnement X : _____ *(marque, type, n° de série)*

□ l'appareil a été déménagé vers un autre site du même exploitant[1] :

_____ *(adresse d'exploitation)*

□ l'appareil a été repris par un autre exploitant[1] :

_____ *(nom, prénom)*

□ l'appareil a été repris par le fournisseur
□ l'appareil a été déménagé vers l'étranger
□ l'appareil a été éliminé par le biais d'un collecteur agréé ou centre autorisé pour le traitement de déchets d'équipements électriques ou électroniques[2]
□ l'appareil a été mis définitivement hors service
mesures prises pour empêcher une mise en route intempestive de l'appareil :
- □ enlever les fusibles;
- □ séparer le panneau de commande de l'appareil;
- □ neutraliser le panneau de commande;
- □ couper le cordon d'alimentation;
- □ neutraliser la minuterie de l'appareil;
- □ autre : _____

_____

Nom+prénom : _____ date : _____ signature : _____

[1] Exploitant au sens de l'Arrêté Royal du 20 juillet 2001 portant Règlement Général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants.
[2] Il convient ici de faire attention à la présence potentielle de certains éléments toxiques comme le plomb et l'huile de refroidissement (voir la législation environnementale régionale).

L'AFCN, responsable du traitement, traite vos données à caractère personnel à des fins de gestion interne dans le cadre de votre demande d'autorisation. Ces données peuvent être communiquées à d'autres services publics et d'autres services d'inspection dans le cadre des compétences respectives. Vous disposez d'un droit d'accès aux données traitées et dans le cas où celles-ci seraient erronées, du droit de les faire corriger. Vous êtes également en mesure d'obtenir des renseignements concernant la description du traitement en consultant le registre public tenu par la Commission de la protection de la vie privée.